LE COMMERCE DE LA PERSE

Voici la suite du rapport de M. le Ministre de France à Téhéran :

Meched. — Le commerce avec l'Angleterre est assez important dans cette province. Pour empêcher les provenances des Indes de pénétrer en Russie sans payer de droits, le gouvernement russe propose de mettre des postes de douaniers tout le long de la frontière du Khorassan; mais cette mesure ne semble pas devoir porter au commerce anglais, attendu que certains produits qui entrent en Russie ne peuvent être fabriqués.

Elle n'en a pas moins provoqué un fort mouvement commercial en 93-94, car les négociants, en prévision des effets qu'elle pourrait produire quand on l'appliquerait, ont fait affluer leurs marchandises à Méched pour être dirigées sur la Russie. Les denrées et produits dont on ne peut empêcher l'entrée sont : le thé, l'indigo, la mousseline, etc., seuls les objets qui peuvent être fabriqués en Russie viendront en plus petite quantité à Méched.

En 93-94, les importations anglaises ont donc été élevées.

Elles atteignent 211,000 liv. st.

On a exporté de Méched aux Indes pour 5,685 l. st. d'opium, pour 1,200 liv. st. de soie, pour 415 liv. st. d'assa foetida, enfin une certaine quantité de turquoise.

On a exporté du Khorassan en Russie, dans la même année, pour près de 1,000,000 de francs de laine, pour 800,000 francs de coton, pour 160,000 fr. de peaux, pour 130,000 francs de tapis, pour 150,000 francs de châles, pour 50,000 francs de fruits secs, pour 35,000 francs de toiles du pays, etc. ; le total des exportations représente 2,400,000 francs. Le chiffre des exportations de Méched 2,400,000 fr. Le chiffre des exportations de Méched en Afghanistan, en comptant les produits qui traversent Méched, s'élève à 260,000 francs. La Russie a importé 2,100,000 francs de marchandises.

Les importations de Tauris et de la Turquie représentant 450,000 fr., celles de l'Afghanistan 320,000 fr.

Les principales importations de Bombay consistent en thé noir et vert, pour 135,000 L. environ. La Russie importe de préférence des cotons et des draps manufacturés, pour 750,000 fr. et des sucres pour 550,000 fr. Tauris envoie pour près de 250,000 fr. de draps et de coton. L'Afghanistan envoie à Méched des peaux de brebis et d'agneaux.

Recht. — Le grand commerce de Recht a été la soie, mais depuis vingt ans la soie était tombée au plus bas point, après avoir constitué une des richesses du pays. Elle a pris sous les auspices de Hadji-Mohammed-Hassan et surtout de MM. Pascalidi frères, de Constantinople, qui se sont établis à Recht et sont en relations d'affaires avec Marseille. En 1892 et principalement en 1893, le commerce a été bon. On a vendu en Perse pour plus de deux millions de francs de soie de Recht, et de 500.000 fr. de coton.

Le riz est aussi très cultivé.

La Russie en consomme pour près de 6 millions de francs, tandis qu'il n'en rentre que pour 400,000 fr. à l'intérieur de la Perse. En 1874, la Russie n'en faisait venir de Recht que pour 500,000 francs tandis que l'intérieur en consommait pour une somme égale.

Les trois quarts des cotons manufacturés qu'on trouve à Recht proviennent de fabriques de Manchester, ils arrivent par les routes de Taurio et de Bagdad.

Les cotons russes sont meilleurs, mais ils sont moins appréciés des Persan. En 1892, 2000 ballots venus d'Angleterre tandis que la Russie n'en envoyait que 1,000 Malgré la quantité de forêts existant dans le Ghilan, les bois ne sont guère employés, on s'en sert cependant quelque peu pour faire du charbon qui est dirigé sur Téhéran et sur la Russie. On exporte, en outre, des loupes en France et en Angleterre par la Russie.

Toutes les pêcheries de la côte persane sont entre les mains de M. Leonozoff qui les a affermées au prix de 40,000 fr. (or) par an. Sa concession, qui est très avantageuse, a encore, paraît-il, 25 ans à courir ayant été récemment renouvelé. Il envoie des quantités énormes de aviar et d'esturgeons à Astrakan. Il a de grands établissements à Enzeli et à l'embouchure du Sefid Rond. Certain poisson blanc (sefid maki) est en telle abondance qu'on pêche jusqu'à 20 à 30 mille pièces par jour.

On expédie des poissons séchés de Recht à l'intérieur de la Perse.

Recht produit un peu de sucre de qualité très médiocre; cinq cents charges environ entrent chaque année à l'intérieur; bien exploité ce commerce pourrait donner de bons résultats, mais on ne tente rien pour améliorer ce produit.

Une nouvelle ligne de bateaux à vapeur de commerce a été établie entre Astara, Inzeli, Meched-i-Ser et Giés et dessert ses points une fois par semaine.

La Compagnie du « Caucasse Mercure » envoie ses bateaux à Enzeli une fois par quinzaine pendant l'hiver, et chaque semaine, d'avril au mois de novembre.

Azerbaïdjan. — Les importations en Azerbaïdjan ont diminué de onze millions de francs et les exportations de près de cinq millions comparativement à l'année précédente de 1893. On calcule qu'un million de tabac, qui passait par la route du Nord pour le Tombak, suit maintenant la route de Bouchir. Exporté par Tauris, ce tabac aurait, en effet, à payer de fortes taxes à la frontière.

Les exportations en Europe et en Turquie consistent principalement en fruits secs, en tapis, en opium et en châles. La Russie reçoit des raisins, des amandes et des peaux.

On estime que la province exporte en Russie pour 2,755,000 francs en Europe et Turquie pour deux millions et demi de marchandises, ce qui donne un total approximatif de plus de quatre millions de francs.

On a importé principalement d'Europe, en 1893-94, des articles de coton colorié, du thé, des articles de laine, de la bonneterie; de la Russie, du coton, des sucres et de la cristallerie.

Les importations se chiffrent, pour l'Europe, par huit millions de francs, et pour la Russie, par 2 millions 175,000 francs, ce qui donne un total de plus de 10 millions.

L'Azerbaïdjan est la province la plus riche et la plus peuplée de la Perse. Ses revenus, qui se montent à plus de six millions de francs, représentent à peu près le quart de ceux de toute la Perse.

« Cette province compte deux millions d'habitants, dont deux cent mille environ constituent la population de Tauris, qui a été, dans le temps, le centre commercial du royaume.

On cultive en Azerbaïdjan le blé, l'orge, les raisins et les amandes, mais majeure partie des céréales pourrit dans les dépôts, faute de moyens de transport.

On aurait pu, il est vrai profiter du lac d'Ourmiah pour transporter les produits et denrées de Tauris dans les régions avoisinant le lac, malheureusement le gouvernement de Maragha ne dispose que de trois bâteaux de vingt tonnes chacun à affectuer à ce service, ce qui est insuffisant, et ayant le monopole de la navigation, il n'admet aucune concurrence.

L'ouverture du canal de Suez, d'abord, et ensuite, la prohibition du transit par la Russie ont porté le dernier coup au commerce qui existait entre Tauris, le nord de la Perse et l'Europe. La plupart des articles sont importés au sud par les voies de Bouchir et de Bagdad. Ispahan et Chiraz sont alors devenus de véritables entrepôts de la Perse et Téhéran reçoit aujourd'hui directement de la Russie ce qui est nécessaire à sa consommation alors que cette ville s'approvisionnait précédemment à Tauris. Quant au Ghilan et Khorassan, ils sont également desservis par la Russie. De plus, les frais de transport sont moins élevés par Bouchir que par Trébizonde et Erzeroum.

Par cette dernière route, on paie actuellement 87 fr. 50 pour 500 livres, alors qu'auparavant les frais étaient de moitié moindres. La dépréciation de l'argent a porté aussi une forte atteinte au commerce, l'once qui, en 1893, valait 3 fr. 50, ne représente plus que 2 fr. 50, soit 30 0/0 de diminution.

Les produits étrangers paient 5 0/0 de droits à l'entrée et cette taxe peut être versée en nature. Les cotons et les draps se vendent les premiers de 11 à 25 mois, les seconds de 4 à 8 mois de crédit. Les sucres et les thés se vendent au comptant. La plupart des maisons de commerce de Tauris ont des correspondants à Constantinople.

Elles ont un agent de commission à Trébizonde qui garantit que les produits et denrées qui leur sont expédiés sont exactement destinés à la Perse sur laquelle ils sont dirigés, après les formalités douanières d'usage. Cet agent est tenu de fournir dans un espace de temps déterminé les pièces justificatives établissant que ces marchandises en transit ont atteint le lieu de destination indiqué.

S'il ne peut les soumettre aux autorités compétentes, les marchandises ainsi entrées sur le territoire turc sont considérées comme étant de contrebande et paient 46 0/0 de droits ad valorem au gouvernement ottoman. (*A suivre.*)

NOUVELLES DU JOUR

Evasion de trois forçats

Tarascon, 2 juillet. — Cette nuit, trois forçats se sont évadés près de la gare. Condamnés par la Cour d'assises d'Aix, ils étaient dirigés sur la prison de Tarascon. Ils sont activement recherchés.

Le duel Taillade-Merwart

Paris, 2 juillet. — La rencontre entre M. Laurent Taillade et M. Merwart, président de l'association des étudiants, a eu lieu cette après-midi, à six heures un quart, à la tour de Villebon; quatre balles ont été échangées sans résultat.

A propos du traité franco-suisse

Paris, 2 juillet. — Parlant du traité franco-suisse, l'officieux *Courrier du Soir* dit :

« Si nous sommes bien informés, d'autres combinaisons, présentant une incontestable utilité pour notre pays, viendraient se rattacher dans un avenir prochain à la reprise de nos anciennes relations avec nos sympathiques voisins.»

Les arrestations arbitraires de Français, par les autorités italiennes

Paris, 2 juillet. — Un correspondant de la frontière d'Italie envoie à la *Libre Parole*, au sujet des arrestations arbitraires effectuées par les autorités italiennes une lettre où il est dit ce qui suit :

« Dernièrement, un de nos concitoyens, M. Vallier Victor, de Cissolles, faillit être arrêté dans la même région et ce n'est qu'en exhibant sa carte de membre du Club alpin italien qu'il a pu rentrer en France.»

Le correspondant rappelle ensuite l'odieuse arrestation qui a eu lieu dernièrement à Sourge de M. Delalande, garde général du fort, du maire de cette dernière localité et de quelques agents forestiers qui furent arrêtés à Vintimille, et il ajoute :

» Pendant le trajet — je tiens ce récit d'un de ces messiers — le cocher qui les conduisait a prononcé les paroles suivantes que je me permets de citer en demandant pardon à nos lecteurs :

« Cela me serait égal de précipiter ma voiture et mes » chevaux dans le fond du ravin pour faire crever ces cochons » de Français », et cela a été dit avec l'approbation tacite des autorités italiennes.

» Il tant en finir et donner l'ordre à nos braves gendarmes de surveiller la frontière et en somme d'user de représailles ».

Adjudications sans soumissionnaires

Paris, 2 juillet. — La *Libre Parole* de demain publiera ceci :

« Aujourd'hui devait avoir lieu aux Invalides l'adjudication des effets de petit équipement pour le gouvernement de Paris et des corps d'armée de Rennes, Amiens, Bourges et Marseille Chose singulière, personne ne s'est présentée.

» Un fait semblable s'était produit lundi à l'occasion des adjudications concernant onze corps d'armée ; enfin même abstention samedi dernier à Tours où les fabricants n'ont pu obtenir les modèles-types et ont formulé à ce sujet une protestation demeurée sans résultat. »

Un gros scandale en Allemagne

Berlin, 2 juillet. — Un gros scandale peut éclater d'un moment à l'autre. Voici à propos de quoi :

« Le comité de direction du journal conservateur la *Gazette de la Croix*, réuni à Kiel à l'occasion des fêtes, avait décidé la révocation du directeur de ce journal, M. Hammer-Stein, accusé d'avoir dilapidé les fonds du comité ; une note fut publiée dans ce sens, mais M. Hammer-Stein se rebiffa, refusant de quitter sa situation et menaçant, si on l'expulsait, de se retirer en Suisse où il publierait des faits très compromettants pour M. de Manteuffel, ex-favori de l'Empereur, actuellement leader de son parti, et aussi pour quelques députés de même nuance.

» On raconte que dans ses épanchements épistolaires adressés à M. Hammer Stein, M. de Manteuffel, fils de l'ancien statthalter d'Alsace-Lorraine, critiquait vivement la politique et la vie privée de l'Empereur.

» Aujourd'hui M. Hammer Stein semble, par ses menaces, l'emporter momentanément, et il est encore à la tête de la *Gazette de la Croix*; mais, nous le répétons, un gros scandale est prévu pour un jour prochain. »

La composition du nouveau ministère anglais

Londres, 2 juillet. — Nominations ministérielles : secrétaire en chef pour l'Islande : M. Gérald Balfour, frère du premier lord actuel du Trésor et neveu de Lord Salisbury ; lord civil de l'amirauté, M. Austen Chamberlain, fils du ministre actuel des colonies; sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, M. Jesse Collings, ami personnel du ministre actuel des colonies, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, le comte de Selborne, membre de la Chambre des lords, gendre de lord Salisbury, ministre des postes et télégraphes : ce poste est généralement attribué à un membre de la Chambre des communes; il est attribué au duc de Norfolk, chef du parti catholique, vice-président du conseil;

Secrétaire financier du ministère de la guerre, M. Pawall William; secrétaire de l'Amirauté, M. Ellison, Mac Carthey; secrétaire des apostilles et, en même temps, secrétaire général du parti conservateur, sir William Wabroud.

Londres, 2 juillet. — Le ministère anglais a été complété par les deux nominations suivantes : ministre des travaux publics M. Akers Douglas; ministre de l'agriculture M. Walter Long.

Le nouveau cabinet a tenu sa première réunion aujourd'hui; on dément que Lord Salisbury publie demain un manifeste politique.

Les progrès du catholicisme à Berlin

Paris, 2 juillet. — Le *Figaro* de demain dit :

« Nous signalions récemment les progrès du catholicisme à Berlin, progrès que le gouvernement ne cherche pas à entraver.

» Or, on vient de poser avec une grande solennité la première pierre d'une nouvelle église catholique dans la ville impériale. Détail intéressant : cette nouvelle église est dédiée à saint Louis, *roi de France.* »

Deux bateaux français capturés par un navire anglais

Douvres, 2 juillet. — Le steamer *Leader*, en surveillance sur la côte a capturé deux bâteaux français qui pêchaient dans les eaux anglaises.

Un étrange accident à Dublin

Dublin, 2 juillet. — Un ouvrier ayant ramassé, dans la rue, un étui en fer blanc, essaya de l'ouvrir; cet étui éclata, criblant de petits plombs l'ouvrier, qui a succombé à ses blessures.

Un complot contre le Sultan

Londres 2 juillet. — Le correspondant viennois du *Daily News* dit que d'après des informations sérieuses, on a découvert un complot tramé contre le Sultan ; on attribue cette conspiration au vieux parti turc, dirigé par Hassan-Pacha, ennemi personnel du grand vizir Saïd-Pacha. Le bruit court aussi que les cadets de l'école militaire Poucaldi se trouveraient compromis.

L'impôt sur les revenus

Paris, 2 juillet. — La commission extraparlementaire de l'impôt sur les revenus instituée au ministère des finances a adopté définitivement ce matin le rapport de M. Coste, qui résume les travaux de la commission. Avant de lever la séance, M. Cochery, président, a fait un discours dans lequel il a constaté l'importance des travaux accomplis par la commission.

Le jugement dans l'affaire de l'Agence matrimoniale du Var

Paris, 2 juillet. — La 11e chambre correctionnelle de la Seine vient de rendre son jugement dans la célèbre affaire de l'Agence matrimoniale du Var.

La fausse comtesse de Vars, Mme Authier, est condamnée à quatre années de prison et 1,000 francs d'amende; la fausse baronne de Piala, Mme Mayer, est condamnée à quatre mois de prison ; M. Crouzet, treize mois de prison ; Mlle Niquet trois ans de prison ; Mlle Drappy trois ans de prison; M. Hubert de la Chapelle cinq ans de prison par défaut.

Mlle Martagne est seule acquittée. Quant à M. de Segonzac, son affaire a été disjointe pour examiner l'état mental du prévenu.

En entendant le prononcé du jugement, la fausse baronne de Piala a été prise d'une violente attaque de nerfs.

Les manœuvres navales d'été

Brest, 2 juillet. — L'escadre du Nord appareillé à dix heures, ce matin, pour commencer les manœuvres d'été. Des exercices d'attaque par les torpilleurs auront lieu cette nuit dans la baie de Morgat à Quiberon. L'escadre sera rejointe par le *Hoche* et le *Dupuy-de-Lôme*.

Toulon, 2 juillet. — L'escadre active sous les ordres de l'amiral de la Jaille a appareillé ce matin pour les manœuvres. L'escadre de réserve appareillera demain matin, sous les ordres de l'amiral Gervais. Jusqu'à samedi, première période, manœuvres à simple action ; puis l'armée navale se répartira en escadres A, B, C pour le simulacre des opérations de guerre.

Le commandant en chef de l'armée anglaise

Londres, 2 juillet. — Il est question du maréchal lord Roberts pour succéder au duc de Cambridge comme commandant en chef de l'armée anglaise.

Le maréchal lord Roberts se distingua en 1881 dans la campagne d'Afghanistan, où il commandait en chef l'armée des Indes.

Réunion du Conseil des ministres

Paris, 2 juillet. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Félix Faure.

LES INCIDENTS DE DJEDDAH

Le ministre de la marine a communiqué au conseil des dépêches de Djeddah annonçant que le calme le plus complet règne en ce moment dans la région.

LE HAUT-OUBANGHI

Le ministre des colonies a entretenu ses collègues des mesures qui vont être prises pour la relève des effectifs du Haut-Oubanghi.

LA CONVENTION FRANCO-SUISSE

M. Ribot a annoncé qu'il devait conférer aujourd'hui dans l'après-midi avec la commission des douanes de la Chambre. Le président du conseil sera accompagné par les ministres des affaires étrangères, du commerce et de l'agriculture. Il insistera pour que la convention commerciale franco-suisse vienne en discussion à très bref délai.

LA RÉFORME DES ÉTUDES DE DROIT

Le conseil a autorisé le ministre de l'instruction publique à faire voter par le Parlement avant la clôture de la session un crédit de principe pour assurer l'application de la réforme des études de droit.

LA SITUATION DE M. MIRMAN

M. Ribot, président du conseil, a informé ce matin le conseil des ministres que M. Mirman ne recevrait pas l'autorisation de se rendre devant la commission qui examine la proposition du député socialiste de Reims sur la question des amendes fixées par les tribunaux.

Par contre, le président du conseil a prévenu ses collègues qu'il demanderait à la Chambre de voter dans le plus bref délai possible la proposition déjà votée par le Sénat sur les obligations militaires des membres du Parlement.

Cette loi votée, M. Mirman pourrait au début même de la session d'automne reprendre régulièrement son siège de député, après avoir satisfait à toutes ses obligations militaires. Ce serait la solution définitive de ce qu'on appelle la *question Mirman*.

L'expédition de Madagascar

Marseille, 2 juillet. — Le paquebot *Australien*, courrier d'Australie et Calédonie, qui doit toucher à Madagascar, partira demain après-midi avec 290 passagers, parmi lesquels se trouvent M. Persand, Vice-consul de France à Madagascar, plusieurs fonctionnaires coloniaux se rendant à Nouméa et cinq officiers d'administration. 31 infirmiers et 22 soldats du 38e d'artillerie allant à Majunga.

Paris, 2 juillet. — On écrit de Majunga, 12 juin :

« L'amiral Bienaimé, à l'occasion de sa nomination au grade de contre-amiral, a offert aujourd'hui à bord du *Notre-Dame du Salut* un lunch aux officiers de terre et de mer ; ils étaient 150 et sur la dunette merveilleusement décorée on a pu voir combien l'entente et la cordialité régnaient parmi ceux qui combattent ensemble sur cette terre lointaine. L'amiral l'a du reste affirmé dans un toast vibrant de patriotisme auquel le colonel Bonnal a répondu. Dimanche dernier, à la messe du bord, l'aumônier a fait prier pour le nouvel amiral. »

Paris, 2 juillet. — Le ministre de la guerre a prescrit de désigner immédiatement, dans chaque corps d'armée, un certain nombre de grades, de simples soldats et d'ouvriers d'artillerie et du train des équipages qui seront tenus prêts à partir pour Madagascar.

Les volontaires seront d'abord inscrits sur la liste de départ ; le surplus du contingent à embarquer sera constitué au moyen de désignations faites d'office par voie de tirage au sort.

Les militaires désignés ne seront tous embarqués que si les besoins l'exigent ; on choisira exclusivement les premiers à partir parmi les volontaires.

Un pompier incendiaire

Hambourg, 2 juillet. — On vient d'arrêter, près de Hambourg, un individu qui était un des membres les plus dévoués du corps des pompiers.

Cet homme a avoué que depuis quelques années il avait mis le feu à plus de vingt-cinq bâtiments. Ce monomane arrivait toujours un des premiers sur les lieux sinistrés pour le sauvetage.

L'ambassade abyssinienne en Russie

Odessa, 2 juillet. — Un accueil très chaleureux vient d'être fait ici à l'ambassade abyssinienne qui se rend à Pétersbourg. Elle se compose de deux princes, — le neveu et le cousin du roi Ménélik, — de l'évêque de Harrar, d'un général et de six autres membres.

Il y a eu un déjeuner et une revue des troupes.

L'ambassade a assisté à différents spectacles. A son arrivée à Pétersbourg, elle déposera une couronne sur la tombe du czar Alexandre III.

Etat inquiétant de la santé du prince de Bismarck

Hambourg, 2 juillet. — On mande de Friedrichsruhe au *Correspondant* de Hambourg que l'état de santé du prince de Bismarck laisse beaucoup à désirer.

Depuis environ une semaine on constate chez l'ex-chancelier un grand abattement physique; l'affaissement et les douleurs faciales ont considérablement diminué son appétit de telle sorte que le prince ne prend depuis quelques jours que de la nourriture liquide. Le comte Herbert est arrivé à Friedrichsruhe.

L'insurrection cubaine

New-York, 2 juillet. — Une dépêche de Key-West annonce que le garde-côte américain Mac-Lane a saisi près de Natsau le gaëllette anglaise *Annie* ayant à bord des Cubains qu'on croit être des flibustiers en route à destination de l'île.

L'armement norvégien

Christiana, 2 juillet. — Après un débat très animé dans lequel le leader de la gauche, M. Ullmann, a parlé en faveur de l'adoption des crédits importants proposés actuellement par le département de la guerre, le Storthing a voté par 77 voix contre 36 une somme de 557,000 couronnes pour l'achat de nouveaux fusils et 782,000 couronnes pour achat de munitions.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Seance du 22 juin 1895

Présidence de M. GEORGES MOTTE, secrétaire élu

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Une pétition des fabricants et négociants de Roubaix attire l'attention de la Chambre de commerce sur la discussion des droits d'entrée des tissus français en Belgique et demande son intervention auprès de M. le Ministre du commerce et de l'industrie pour le prier de faire tous ses efforts afin de conjurer le danger qui menace notre industrie et notre commerce.

Le droit de 10 0/0 existant actuellement constitue pour la fabrique belge une protection contre laquelle il nous est déjà bien difficile de lutter; la surélévation de 5 0/0 qui a été votée par la Chambre des représentants, et qui est en ce moment en discussion devant le Sénat, entraînerait pour les tissus un arrêt presque complet des relations commerciales entre les deux pays, et ce dans un bref délai, puisqu'il est question de fixer au 1er juillet l'application du nouveau tarif.

La Chambre décide qu'elle exposera la situation à M. le Ministre pour qu'il prenne d'urgence toutes les mesures qu'il jugera propres à sauvegarder les intérêts de l'industrie et du commerce français éprouvés par la perte de nos principaux débouchés, et que copie de cette délibération sera adressée à la Chambre de commerce de Tourcoing en vue de provoquer une démarche semblable de la part de cette compagnie.

La chambre syndicale des fabricants d'équipements militaires, a adressé à M. le Ministre de la Guerre un mémoire de réclamations au sujet du cahier des charges relatif à l'adjudication des effets de la deuxième portion, et demande l'appui de la Chambre de commerce de Roubaix.

Après avoir pris connaissance de ce mémoire, la Chambre de commerce déclare unanimement s'associer aux réclamations qui y sont formulées, lesquelles lui paraissent toutes justifiées et répondent à ses propres doléances contre des conditions et des pénalités dont la rigueur éloigne des concours les industriels sérieux peu soucieux d'y risquer leur honneur et leur fortune. Il est en effet à la connaissance de la Chambre de commerce que bon nombre de fabricants de la région, auxquels l'expérience interdit désormais l'accepter de telles conditions, s'abstiennent de se présenter aux adjudications de l'Etat.

La Chambre s'élève surtout contre le pouvoir exorbitant et insolite accordé, par l'article 14, aux commissions de réception de décider définitivement et sans appel sur les fournitures soumises à leur examen. Ces commissions ne sont pas infaillibles, elles peuvent se tromper de bonne foi et n'avoir pas toujours les connaissances assez variées ou assez étendues pour juger sans erreur possible de la qualité des marchandises. D'ailleurs aucune juridiction n'est sans appel et, dans l'espèce, l'industriel qui a conscience d'avoir rempli scrupuleusement ses engagements et dont la consideration et les intérêts sont en jeu, doit pouvoir au moins recourir à une expertise contradictoire.

Le même article 14 fixe un délai de quinze jours pour le remplacement des objets rejetés. Cette clause est irréalisable, aucun de nos industriels ne pourrait s'engager à remonter, à fabriquer à nouveau et à livrer, dans un aussi court délai et sous peine de retenues considérables, excessives, un article d'ailleurs spécial au service de l'armée et dont, en cas de refus pour retard, il ne saurait se défaire qu'avec grosse perte.

La Chambre de Commerce décide que ces observations seront transmises à M. le Ministre de la guerre en le priant de les prendre en consideration avec les autres réclamations que la Chambre syndicale des fabricants d'équipements militaires lui a adressées et auxquelles elle s'associe complètement.

Une circulaire de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie signale à l'attention de la Chambre de Commerce l'existence du comité de Madagascar, qui s'est constitué pour éclairer l'opinion sur les institutions de l'île, ses richesses, et répondre à toutes les questions qui se posent à l'égard des établissements agricoles, industriels et commerciaux qui pourront y être créés.

La Chambre, comme marque d'adhésion à cette œuvre, vote l'abonnement au *Bulletin mensuel* que publie le comité de Madagascar.

L'Administration des postes et des télégraphes donne avis, par une note circulaire, qu'elle est disposée à faire doubler la ligne téléphonique des concessionnaires au cas où leur communication serait affectée par les courants de la ligne de transport de force du tramway électrique de Roubaix-Tourcoing; mais que ces concessionnaires agraient à supporter les frais d'entretien du nouveau fil.

La crainte que manifeste l'administration pour le réseau téléphonique sur les parcours du tramway électrique n'étonne guère la Chambre de commerce et prouverait qu'elle même a eu raison de dégager sa responsabilité à l'endroit des graves inconvénients qui peuvent résulter de l'emploi du système adopté par la Compagnie des tramways.

Mais il est une règle de droit commun qui met la réparation de tout dommage à la charge de qui en est la cause. De ce principe indéniable il résulte que si le doublement de ligne et par suite l'entretien du nouveau fil sont nécessités par l'établissement des tramways électriques, c'est à la Compagnie des tramways que cette charge incombe dans toutes les conséquences que l'entreprise entraîne. Les concessionnaires dont les lignes seraient affectées pour les courants qui transportent la force aux tramways électriques doivent donc être indemnes de tous frais, et leur protestation, que la Chambre de commerce trouve justifiée à tous égards, sera transmise, par les soins de M. le Président, à M. le directeur des Postes et des Télégraphes du Nord.

Par deux circulaires des 20 et 21 mai 1895 (reçues un mois après leur date), M. le Ministre du commerce et de l'Industrie demande l'avis des Chambres de commerce :

1° Sur diverses propositions dont le Parlement est saisi, concernant l'organisation de la gestion des caisses de retraites, de secours et de prévoyance, fondées au profit des employés et ouvriers.

2° Sur le projet de loi dont le Parlement est saisi concernant la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail et l'organisation de l'assurance obligatoire.

La Chambre nomme, pour l'étude de ces deux questions, une commission de six membres, savoir : MM. Louis Cordonnier, Ferdinand Leborgne, Eugène Motte, Bossut-Pilchon, Alexandre Vernier, Florent Carissimo.

La Chambre avait exprimé à M. le Ministre des Travaux publics le vœu que les écorces de chêne soient dénommées dans le tarif commun P. V. n° 117 avec des prix analogues à ceux que les Compagnies du Nord et d'Orléans ont récemment proposé d'inscrire dans ce tarif pour le transport des extraits liquides de châtaigniers et de chêne en fûts expédiées du réseau d'Orléans sur celui du Nord en transit par la grande ceinture.

Saisie de ce vœu, la Compagnie du Nord a répondu qu'elle était, pour sa part, toute disposée à y donner satisfaction et qu'elle avait engagé avec la Compagnie d'Orléans des pourparlers en vue d'inscrire des prix réduits concernant ces transports dans le tarif commun P. V. n° 109 qui s'applique particulièrement aux bois et à leurs dérivés.

M. le Ministre a pris acte de cette déclaration et donne à la Chambre de Commerce l'assurance que rien ne sera négligé pour obtenir une solution aussi prompte et aussi favorable que possible.

La Chambre donne acte à M. le Président des communications suivantes :

1° Un numéro de *La République de l'Ariège* dans lequel M. P. Fleury, publiciste à Argenteuil, annonce qu'il se propose d'entreprendre, à l'automne prochain, un voyage d'études commerciales autour du monde. Il traversera les Etats-Unis, visitera le Japon, le littoral chinois, le Tonkin, l'Annam, la Cochinchine, Bangkog, quelques ports de l'Inde, Ceylan et l'Egypte.

M. Fleury se tient à la disposition de toute personne ou de toute collectivité qui voudra bien faire appel à son concours à l'effet d'obtenir des renseignements aussi complets que possible sur ces pays.

2° Réponse de l'agent principal de la Compagnie transatlantique au sujet du transport des marchandises de Roubaix en Amérique par le Hâvre. Cette réponse a été communiquée à l'intéressé qui, de son côté, communique à la Chambre copie d'une lettre écrite par lui à M. le Ministre du Commerce sur le même sujet et qui établit en outre que le transport de Roubaix en Chine et au Japon est plus coûteux par Dunkerque que par Anvers et Hambourg. La Chambre prend note de cette communication ; elle suit d'ailleurs de près les progrès des travaux destinés à mettre le port de Dunkerque en état de recevoir de grandes lignes, ce qui améliorerait la situation.

3° Lettre par laquelle M. le Ministre du Commerce et de l'industrie appelle l'attention particulière de la Chambre sur un rapport de M. le Consul général de France à Smyrne constatant que l'importation des articles de Roubaix a augmenté, en 1893, sur le marché de cette ville. — Cette note a été publiée dans le *Journal de Roubaix*.

4° Lettre de l'Union coloniale française remerciant la Chambre de commerce de Roubaix de s'être associée au vœu relatif à l'échange du traité italo-tunisien, et lettre de M. le Ministre du Commerce faisant connaître qu'il a appelé d'une manière toute spéciale l'attention de M. le Ministre des affaires étrangères sur la lettre du 14 juin courant par laquelle la Chambre signalait les avantages que présenterait la dénonciation du traité de commerce entre la Régence de Tunis et l'Italie.

Pour le Président et le Vice-Président absents
Le Secrétaire élu, GEORGES MOTTE.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Excursion scolaire du collège N.-D. des Victoires de Roubaix à Dinant (Belgique). — Le samedi 13 juillet, le Collège Notre-Dame des Victoires organise, cette année pour la première fois, à l'occasion de la fête de M. le chanoine Chabé, une excursion scolaire extrêmement intéressante.

Il s'agit de visiter la belle vallée de la Meuse, entre Namur et Dinant, avec un séjour prolongé dans cette dernière ville. Les jeunes excursionnistes ont toutes les chances : la Compagnie du Nord veut bien leur donner un train à marche rapide, sans transbordement, qui, après les avoir emportés à travers tout le département du Nord, la vallée de la Sambre et le bassin industriel de Charleroi, les déposera en gare de Dinant avant 10 heures du matin. Ils repartiront le soir, vers 5 h. 15 de Namur, pour rentrer à Roubaix, viâ Aulnoye-Valenciennes-Douai, vers 9 heures La réduction du prix du voyage atteint le maximum des concessions possibles.

C'est une des plus jolies excursions que l'on puisse offrir à la jeunesse des collèges, et nous applaudissons franchement à cet esprit d'initiative. L'expérience n'est du reste plus à faire : depuis plusieurs années un autre collège catholique de la région du Nord marche dans cette voie et a tout lieu de se féliciter de ces sorties où la discipline ne perd jamais ses droits et où les professeurs de chaque classe sont les directeurs, les guides et les paternels compagnons de leurs élèves.

L'excursion du collège de Roubaix aura lieu le samedi 13 juillet.

A noter que la Compagnie du Nord autorise l'adjonction aux excursionnistes d'un groupe d'anciens élèves, mais dans la mesure des places laissées disponibles par la composition restreinte des trains de grande vitesse. Il serait donc utile de s'inscrire au collège sans retard.

Les examens du brevet simple. — Nous sommes heureux d'enregistrer le nouveau succès obtenu par les élèves des Dames de la Sainte-Union, rue du Vieil-Abreuvoir : Mlles Juliette Broquet, Germaine Blondet, Hélène Faidherbe et Gabrielle Lallemand ont passé, de la façon la plus satisfaisante, à Lille, les examens du brevet simple.

Le kiosque de la Grand'Place. — Les travaux d'installation du kiosque de la Grand'Place sont poussés avec activité en vue de la fête du 14 juillet.

Le service d'inspection des denrées alimentaires de Roubaix a saisi, pendant le mois de Juin, pour différents motifs, 1,464 kilog. de viande, 1,771 kilog. de poissons, 196 kil. de fruits et légumes et 160 litres de lait battu.

La grève des tisserandes chez M. D. Wibaux-Florin. — Quelques-unes des tisserandes grévistes de l'établissement D. Wibaux-Florin, rue de la Fosse-aux-Chênes, ont repris le travail lundi matin.

On sait que, samedi, cinquante-cinq ouvrières avaient quitté le travail, donnant pour raison que la chaleur de la salle du tissage était trop élevée, et que les patrons avaient refusé d'ouvrir les vasistas.

Ceux-ci n'avaient pas accédé au désir des ouvrières parce que des appareils ont été installés ainsi que des humidificateurs pour renouveler l'air et enlever la poussière.

Voici ce que l'un des patrons a déclaré à un de nos collaborateurs :

« Nous avons fait de grands sacrifices pour l'installation de ces appareils, en vue d'améliorer le bien-être de nos ouvriers et leur faciliter le travail.

» Les appareils ne peuvent fonctionner qu'à la condition d'aspirer la poussière de bas en haut; les ouvrières avaient la prétention de faire ouvrir les tabatières, ce qui aurait annihilé le résultat de cette installation.

» Du reste, les tabatières ouvertes n'auraient pas pu amener un air plus frais, puisque la température intérieure de la salle était moins élevée que celle extérieure.

» Nous l'avons constaté avec un thermomètre qui a marqué 22° à l'intérieur et 25° à l'extérieur. »

M. l'inspecteur du travail, qui devait se rendre au tissage Wibaux-Florin, mardi, pour ouvrir une enquête et rédiger un rapport, en a été empêché.

Une scène de ménage. — Un cordonnier, Charles Huberclt, âgé de 62 ans, demeurant rue de Sully, étant en état d'ivresse, lundi après-midi, a menacé sa femme de la frapper à coups de tranchet.

Un agent est intervenu et a conduit le cordonnier au dépôt de sûreté.

Croix. — *Réunion du Conseil municipal.* — Nous publions plus loin le compte-rendu d'une séance du Conseil municipal de Croix.

— *Une rixe entre voisins.* — Un peintre, Anatole Lemaire, âgé de 37 ans, demeurant rue de Bapaume, s'est pris de querelle, lundi matin, avec son voisin, Charles Degouy, chauffeur, âgé de 44 ans. Celui-ci a été roué de coups et a reçu quelques contusions à la tête; il a porté plainte à M. Seguin, commissaire de police à Croix, qui a ouvert une enquête.

Wasquehal. — *Une jeune fille qui se suicide.* — Mardi, vers cinq heures et demie du soir, des gamins, qui jouaient sur le pont du Petit Cottignies, aperçurent une jeune fille paraissant âgée de 16 à 20 ans, qui se jetait dans le canal. Ils s'empressèrent de prévenir les éclusiers Bruno Rocq et Guyffelaere, qui firent immédiatement des recherches, à l'aide d'engins de sauvetage, mais sans résultat. Le bateau *Gaston* vint à passer un moment après; le patron fit également des recherches, mais ne fut pas plus heureux que les éclusiers.

Jusqu'à présent aucun indice ne permet d'établir l'identité de la suicidée.

Lannoy. — *Conseil municipal.* — Le Conseil municipal de Lannoy devait se réunir, mardi soir, à huit heures; six conseillers seulement étaient présents, la réunion a été ajournée à une date ultérieure.

— *Un vol de chaussures.* — Un journalier, Louis Rivière, âgé de 26 ans, demeurant à Anstaing, s'était emparé d'une paire de bottines neuves qui se trouvait dans la cour d'un cabaretier de Forest, Henri Delattre.

Il a été arrêté à Lannoy et conduit mardi à Lille.

Lys-lez-Lannoy. — *Les mutations pour 1896.* — M. le contrôleur des contributions directes se rendra à la mairie de Lys-lez-Lannoy, le mercredi 10 juillet, à neuf heures du matin, pour les mutations à faire pour l'année 1896.

Hem. — *Entre camarades.* — Un manœuvre de maçon, Al